

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 mars 2018 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Autorisation d'une dépense pour une activité « Autobus-Théâtre » pour les élèves de maternelle, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : 555.\$ plus taxes avec subvention 500.\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Mise en place d'une structure de travail des services incendies Henryville – Saint-Sébastien
  - b) Demande de collaboration à la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la mise en place d'une structure de travail des services incendies Henryville – Saint-Sébastien
  - c) Démission de M. Francis Lamarre du service des incendies
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Demande de dérogation mineure pour le 522, rang des Dussault
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Inspection des branchements croisés du réseau d'égout
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat de support à linge pour le vestiaire : 420.00\$
  - b) Nomination de Mme Josée Rochette au poste de secrétaire-trésorière-adjointe
  - c) Autorisation à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'application SESAM
  - d) Autorisation d'une dépense pour le Congrès de l'ADMQ
  - e) Participation à l'événement « Faites briller en bleu » pour le mois de l'autisme
  - f) Aide financière pour la Relève agricole : 500.00\$
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 15**

## 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2018-03-031** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

## 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-032** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2018 tel que présenté. **ADOPTÉE.**

## 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

### **LOISIRS ET CULTURE**

C1800061	Joance Martin, cours de Hip Hop, vers. 2/2	320.00\$
C1800062	Louis Alix, subv. Danse 1 enfant	121.80\$
C1800063	Jonathan Cadieux, subv. Soccer, Karaté, Natation 2 enfants	170.18\$
C1800064	Forme Atout, zumba et Abdo-fessier, vers. 2/2	1 289.00\$
C1800065	Linda Bergeron, subv. Cheerleading 1 enfant	145.26\$
C1800066	Édith Lamoureux, subv. Ballet 1 enfant	109.35\$
C1800067	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	377.37\$
C1800068	Mariane Caya, subv. Camp de jour 2 enfants	100.00\$

### **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1800073	Alain Héту, cellulaire février et immatriculation (partie véhicule urgence)	182.20\$
C1800078	Régie incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide, service TPI	593.28\$

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer.

### **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1800069	BMR – L'Homme et fils, tuyau, coude, robinet, isolant et vis	166.75\$
C1800070	Équipements Guillet, lame et vis pour souffleur à neige	89.77\$
C1800071	Charles Krans, frais déplacement pour formation 27 février égout-aqueduc	51.56\$
C1800072	Martech, enseigne de voirie	41.97\$

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1800074	Me Paul-Claude Bérubé, avocats, honoraire à la Cour municipale	86.23\$
C1800075	Monty Sylvestre, services juridiques de janvier 2018	230.92\$
C1800076	Manon Donais, frais déplacement pour formation Loi 122	75.08\$
C1800077	Carrosserie Sylvain St-Jean, peinture des cabinets de salle de bain	1 724.63\$

**Pour un total de : 5 875.35\$**

**2018-03-033** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 5 875.35\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Mars 2018	3 011.25\$
Salaire des employés (admin. et voirie)	Février 2018	6 938.85\$
Salaire des pompiers	Février 2018	1 824.67\$
C1800052	Groupe Environex, analyses d'eau – Janvier 2018	139.70\$
C1800053	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	63.41\$
C1800054	Régie de l'eau potable, quote-part Mars 2018	15 618.00\$
C1800055	Revenu Québec, retenue sur salaire	401.16\$
C1800056	Garage Yves St-Laurent, essence camion de voirie	83.00\$
C1800057	Financière Manuvie, assur. Collective – Mars 2018	1 414.32\$
C1800058	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Février 2018	2 198.21\$
C1800059	Financière Banque Nationale, intérêts sur prêt Autopompe	953.63\$
C1800060	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1800013	Hydro-Québec, électricité Caserne et Bibliothèque	651.12\$
L1800014	Hydro-Québec, électricité Enseigne numérique	80.68\$
L1800015	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues	671.22\$
L1800016	Desjardins services de cartes, cadeau de départ de Mme Laurain, Café, bacs de rangement, treuil pour camion de voirie	271.11\$
L1800017	MRC Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Mars 2018	4 878.00\$
L1800018	MRC Haut-Richelieu, quote-part – Dignes e stations pompage	12 467.32\$
L1800019	MRC Haut-Richelieu, quote-part – Administration générale	46 015.54\$
L1800020	Hydro-Québec, électricité Centre communautaire	1 687.83\$
L1800021	SAAQ – Immatriculation des véhicules de voirie et service incendie	2 823.70\$
L1800022	Receveur général du Canada, DAS de février 2018	1 423.84\$
L1800023	Ministère du Revenu du Québec, DAS de février 2018	3 655.82\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>107 595.65\$</b>

#### **Dépenses autorisées par résolution**

Aucun fournisseur à payer.

**Pour un total de : 0.00\$**

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

##### A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACTIVITÉ « AUTOBUS-THÉÂTRE »

**CONSIDÉRANT** l'entente tripartite avec le Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une activité à l'école Capitaine-Luc-Fortin pour les élèves de maternelle, 1<sup>ière</sup> et 2<sup>e</sup> année, organisée par les bibliothèques de Saint-Sébastien et d'Henryville le 13 avril 2018;

**CONDISÉRANT QU'**un montant de 500.\$ sera remboursé par ladite entente tripartite;

**2018-03-034** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 555.\$ plus taxes soit autorisé pour l'activité « Autobus-Théâtre Tortue Berlué », organisé par les bibliothèques, pour les élèves de maternelle, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année, qui aura lieu le 13 avril 2018;

**QUE** la directrice générale, Mme Manon Donais, soit autorisée à signer le contrat pour cette activité.  
**ADOPTÉE.**

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE TRAVAIL DES SERVICES INCENDIES HENRYVILLE – SAINT-SÉBASTIEN

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Sébastien et Henryville ont regroupé les effectifs humains de leur service incendie respectif sous le commandement d'une seule direction depuis 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce regroupement a fait ses preuves en efficacité et bon fonctionnement depuis ce temps, à la satisfaction des deux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle du personnel fait en sorte que, de plus en plus, on doit mettre de côté l'origine géographique des personnes pour se concentrer plutôt sur la présence de pompiers affectés à des interventions en nombre toujours suffisant pour répondre adéquatement aux exigences du schéma de couverture de risque;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, les municipalités éprouvent de la difficulté à recruter de nouveaux pompiers, et que l'on ne prévoit pas d'amélioration dans un futur immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE** les politiques gouvernementales s'alignent de plus en plus vers un regroupement des services d'incendies dans les petites municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien s'avère une solution plus efficace que l'imposition d'une structure décidée à un autre pallier de gouvernement;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-035** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien donne son accord afin d'amorcer selon les règles établies, la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien sous la formule d'une entente intermunicipale. **ADOPTÉE.**

### B) DEMANDE DE COLLABORATION À LA M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE TRAVAIL DES SERVICES INCENDIES HENRYVILLE – SAINT-SÉBASTIEN

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre des élus des municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville a eu lieu le 16 janvier 2018 concernant les services incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette rencontre visait la possibilité d'évaluer la pertinence de mettre en commun des équipements, des infrastructures, des services ou des activités et d'amorcer la négociation des conditions sous la formule d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Sébastien unanimement ont signifié une réelle volonté de coopération et de concertation pour entamer la mise en place

d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu compte sur les services d'une coordonnatrice au Schéma couverture de risques en sécurité incendie et Projets spéciaux, en la personne de Madame Michelle Chabot;

**CONSIDÉRANT QUE** le support ponctuel de Madame Michelle Chabot pourrait s'avérer une aide précieuse pour entamer le processus d'unification des deux services d'incendie;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-036** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien demande à la M.R.C. du Haut-Richelieu de permettre la collaboration ponctuelle de la coordonnatrice, Madame Michelle Chabot, afin d'amorcer selon les règles établies, la mise en place d'une structure de travail visant à unifier les services d'incendie des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien sous la formule d'une entente intermunicipale. **ADOPTÉ.**

#### C) DÉMISSION DE M. FRANCIS LAMARRE DU SERVICE DES INCENDIES

**CONSIDÉRANT QUE** M. Lamarre a annoncé sa démission du service des incendies aux membres du conseil en séance de travail du 27 février 2018 et déposé une lettre en date du 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-037** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien accepte la démission de M. Francis Lamarre. **ADOPTÉE.**

#### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Conformément à l'article 361 de la *Lois sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Francis Lamarre divulgue la nature générale de son intérêt dans la prochaine question, s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

#### A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 522, RANG DES DUSSAULT

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur Monsieur Yves Lamarre pour le propriétaire Ferme Lamarre et fils dans la municipalité de Saint-Sébastien relativement à la construction d'une résidence sur le lot 4 776 639 situé au 522, rang des Dussault;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de construire une nouvelle résidence en remplacement d'une autre qui sera démolit;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est relative à la construction d'une nouvelle résidence à une distance de 8.5 mètres d'un côté par rapport à un bâtiment à usage agricole et à 2.72 mètres de l'autre côté par rapport à un second bâtiment à usage agricole, alors que la norme applicable est de minimum 15 mètres;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la différence entre la demande et la distance minimale à respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la nouvelle résidence pourrait être effectuée de façon conforme en modifiant ou en remplaçant les installations septiques;

**CONSIDÉRANT** les conséquences de la proximité des bâtiments sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son refus auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le tout est en référence au plan d'implantation préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossier 21865, minute 743 en date du 31 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-038** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, de refuser la demande de dérogation mineure relative à la construction d'une nouvelle résidence à une distance de 8.5 mètres d'un côté par rapport à un bâtiment à usage agricole et à 2.72 mètres de l'autre côté par rapport à un autre bâtiment à usage agricole, alors que la norme applicable est de minimum 15 mètres selon le règlement de zonage no.396, article 13.2. **ADOPTÉE.**

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) INSPECTION DES BRANCHEMENTS CROISÉS DU RÉSEAU D'ÉGOUT

**CONSIDÉRANT QUE** lors de forte pluie ou la fonte de la neige, la station de pompage PM-1 reçoit un surplus d'eau inhabituelle et qu'il semble que ce soit de l'eau plus claire que des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire inspecter le réseau d'égout et les branchements aux résidences et commerces étant reliés audit réseau;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-039** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un contrat à la firme Simo Mangement inc. pour l'inspection des branchements croisés du réseau d'égout. **ADOPTÉE.**

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

### A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE SUPPORT À MANTEAU

**2018-03-040** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 420.00\$ pour l'achat de supports à linge pour le vestiaire du Centre communautaire. **ADOPTÉE.**

### B) NOMINATION DE MME JOSÉE ROCHETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE

**2018-03-041** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Mme Josée Rochette au poste de secrétaire-trésorière-adjointe pour les fins notamment de l'application de l'article 184 du Code municipal. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR L'APPLICATION SESAM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton est nommée par la résolution 2018-02-027 pour la vérification et production des états financiers de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit autoriser ladite firme pour l'application SESAM du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-042** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'application SESAM du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. **ADOPTÉE.**

D) INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'A.D.M.Q POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

**2018-03-043** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le personnel administratif soit inscrit au congrès de l'A.D.M.Q. au montant de 1 075.00\$ plus taxes, qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2018 au Palais des Congrès de Québec;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. **ADOPTÉE.**

E) PARTICIPATION AU MOUVEMENT « FAITES BRILLER EN BLEU »

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'événement *Un autre regard* qui a pour but de sensibiliser la population aux besoins des personnes autistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le *Mois de l'autisme* et que durant ce mois, de nombreuses actions sont menées comme le mouvement original « Faites briller en bleu » qui se tient le 2 avril de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est sollicitée afin de participer à cet événement en faisant briller ses édifices municipaux en bleu le 2 avril et aussi pendant tout le mois d'avril;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-03-044** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte de participer à l'événement « Faites briller en bleu » en appui au projet;

**QUE** l'Hôtel de ville et/ou le sentier de marche du Parc de l'Amitié, soit éclairé en bleu tout le mois d'avril. **ADOPTÉE.**

F) AIDE FINANCIÈRE POUR LA RELÈVE AGRICOLE 2018

**2018-03-045** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par m. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 500.00\$ soit émis à l'ordre du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu, pour l'aide financière dans le cadre de la remise de la *Bourse à la Relève agricole / Jeune agriculteur(rice) 2018*. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

**Aucun point n'est ajouté.**

11. COURRIER

**Aucun courrier.**

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2018-03-046** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h15. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

















